

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 19 JUIN 2017

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

-AYANT DONNE POUVOIR : 2

PRÉSENTS

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY (Bourg-Saint-Maurice)

Monsieur Gilles FLANDIN (Les Chapelles)

Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)

Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy Tarentaise)

Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT (Sééz)

Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)

Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL, Claude MAHNANA, Messieurs Alain EMPRIN, Louis GARNIER, Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Jean-Pierre MOREL, Eric MINORET, Fabien RAISSON (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT, Georges TRESALLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Luc PENNA

2017-32 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2016 DU DELEGATAIRE DE LA MAISON FUNERAIRE

Le Président rappelle la délibération du 23 septembre 2013 au terme de laquelle le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer un contrat de délégation de services publics avec la société OGF en vue de la gestion de la Maison Funéraire située à Bourg Saint Maurice. En application de l'article 18 du présent contrat, il convient d'approuver le rapport annuel du délégataire pour l'année 2016.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de:

- **APPROUVER** le rapport annuel du délégataire de la Chambre Funéraire pour l'année 2016 (rapport joint)

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**



Rapport annuel 2016

BOURG-SAINT-MAURICE

BOURG-SAINT-MAURICE

Envoyé en préfecture le 21/06/2017

Reçu en préfecture le 21/06/2017

Affiché le



ID : 073-247300254-20170619-2017_32-DE

- 1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**
 - 1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public**
 - 1.1.1. Objet et étendue de la délégation
 - 1.1.2. Autorité délégante
 - 1.1.3. Délégué
 - 1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants
 - 1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat
 - 1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service**
 - 1.2.1. Les services fournis
 - 1.2.2. Les installations
 - 1.2.3. Le partage des charges entre le délégué et le délégant
- 2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER**
 - 2.1. Compte de résultat**
 - 2.1.1. Les règles comptables
 - 2.1.2. Le compte de résultat
 - 2.1.3. Commentaires sur le compte de résultat
 - 2.2. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations**
 - 2.2.1. Etat de variation du patrimoine
 - 2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
 - 2.2.3. Programme contractuel d'investissements
 - 2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année
 - 2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise
 - 2.3. Engagements financiers**

Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

 - 2.3.1. Les engagements à incidences financières en matière de personnels
 - 2.3.2. Les engagements à incidences en matière de personnels
- 3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE**
 - 3.1. Evolution de la mortalité en France
 - 3.2. Analyse du registre des admissions
 - 3.2.1. Evolution du nombre annuel des admissions
 - 3.2.2. Evolution du nombre mensuel des admissions
 - 3.2.3. Répartition des prestations par nature et par origine
 - 3.3. Autres indicateurs de qualité
 - 3.3.1. Registre d'appréciation du service
- 4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE**
 - 4.1. Les faits marquants de l'exercice
 - 4.2. Le compte rendu technique
 - 4.2.1. Les horaires d'ouverture
 - 4.2.2. Les moyens en personnel
 - 4.3. Le compte rendu financier
 - 4.3.1. Les tarifs des prestations du service public

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1.1. Objet et étendue de la délégation**

Gestion de la chambre funéraire de la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise, située Montée du Pré Saint Jean à Bourg-Saint-Maurice.

1.1.2. Autorité délégante

Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise, rue Saint-Pierre – BP01
73700 Bourg-Saint-Maurice

1.1.3. Délégué

OGF
Société anonyme au capital de 40.904.385 €
RCS Paris B 542 076 799
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris
Habilitation n°14-73-1-18

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M.Philippe LEROUGE
Directeur délégué : M. Hervé ASSENAT
Directrice de secteur opérationnel : M. Aurélien MESTRIC

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Contrat d'affermage de cinq (5) ans à compter du 15 décembre 2013, soit jusqu'au 14 décembre 2018.

BOURG-SAINT-MAURICE**1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE****1.2.1. Les services fournis**

Constituent des fournitures, des services et des prestations exercées dans le cadre de la délégation de gestion et au titre de la convention, les rubriques suivantes :

- ☞ L'admission en chambre funéraire,
- ☞ La réception et l'exposition, avant inhumation ou crémation, des corps des personnes dont le décès n'a pas été causé par une maladie contagieuse obligeant à la mise immédiate en cercueil simple ou hermétique,
- ☞ L'accueil des familles des défunts.

1.2.2. Les installations

La chambre funéraire de Bourg-Saint-Maurice est constituée :

- d'une partie publique comprenant :

- un hall d'accueil des familles,
- deux salons de présentation des corps,
- une salle de cérémonie omniculture pouvant faire office de salon de présentation,
- des toilettes réglementaires avec accès pour personnes handicapées.

- d'une partie technique comprenant :

- un laboratoire, pour la présentation des corps, équipé de cases réfrigérées pour leur conservation,
- une partie garage et atelier permettant le déchargement des corps à l'abri des regards.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Le délégataire exploite le service à ses risques et périls.

Les frais d'entretien et de nettoyage de la chambre funéraire et le coût des mesures de mise en conformité ultérieures à la mise en service des locaux sont à la charge du délégataire.

Les frais de consommation d'eau et d'électricité, de maintenance du matériel (extincteur, téléphonie, télécopie, etc.) ainsi que le déneigement des accès à l'établissement et entretien courant des espaces verts sont également à la charge du délégataire.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER**2.1. COMPTE DE RESULTAT****2.1.1. Les règles comptables**

La chambre funéraire de Bourg-Saint-Maurice n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais d'administration générale, assurances) ou font l'objet d'une clé de répartition (charges de personnel).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année 2016 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

2.1.2. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT 2016

	2016	2015	Variation
PRODUITS			
* Admission en cellules réfrigérées	13 912	17 139	-18,8%
<i>Prix unitaire hors taxes</i>	155	154	
<i>Nombre de passages</i>	90	111	-18,9%
* Service réservé aux professionnels (salle technique)	77	78	
<i>Prix unitaire hors taxes</i>	77	75	
<i>Nombre de passages</i>	1	1	
* Salons d'exposition:	9 679	13 028	-25,7%
Forfait 2 heures	0	0	
<i>Prix unitaire hors taxes (moyen)</i>	73		
<i>Nombre de passages</i>	0	0	
Durée supérieure	9 679	13 028	
<i>Prix unitaire hors taxes (moyen)</i>	198	197	
<i>Nombre de passages</i>	49	66	-25,8%
* Salle de cérémonie	86	168	-66,7%
<i>Prix unitaire hors taxes (moyen)</i>	81	55	
<i>Nombre de passages</i>	1	3	-66,7%
TOTAL DES PRODUITS	23 724	30 410	-22,0%
CHARGES			
* Entretien courant du matériel	5 737	5 385	6,5%
* Salaires & charges sociales ouverture de l'établissement, présentation des défunts, entretien courant des locaux, etc...	5 434	6 507	-16,5%
* Consommables (eau, électricité)	2 194	2 058	6,6%
* Déneigement & entretien des espaces verts	1 006	977	3,0%
* Frais divers de gestion imprimés, téléphone, registres, entretien, etc...	255	262	-2,7%
* Loyer annuel (redevance forfaitaire annuelle pour l'occupation des locaux de la chambre funéraire)	13 000	13 000	0,0%
TOTAL DES CHARGES	27 626	28 189	-2,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 902	2 221	-275,7%
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS (38%)	0	844	-
RESULTAT NET	-3 902	1 377	-

BOURG-SAINT-MAURICE

Envoyé en préfecture le 21/06/2017

Reçu en préfecture le 21/06/2017

Affiché le



ID : 073-247300254-20170619-2017_32-DE

2.1.3. Commentaires du compte de résultat**Activité et chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction du système de facturation Odaces.

Pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, il y a eu d'après le registre **90 admissions**.

Charges d'exploitation**CALCUL DES CHARGES AFFERENTES A L'ANNEE 2016**

Entretien du matériel		5737
Entretien Immobilier	5542,39	
Contrôle Bureau Veritas	195,00	
Salaires et CS		5434
Nombre d'heures: 3 par passage	270,00	
Calcul du coût salarial horaire	20,13	
Eau, Electricité		2194
Eau	182,91	
EdF/GdF	2031,45	
Déneigement, entretien espaces verts		1006
50 heures de main d'œuvre	1006,26	
Achat de matériel	0,00	
Frais divers de gestion		255
Téléphone, assurance	254,78	
Redevance annuelle		13000
TOTAL DES CHARGES		27627

Ces montants sont en Euros

Nous rappelons que le poste « Entretien courant du matériel » correspond à plusieurs interventions de notre prestataire en charge de l'entretien et de la maintenance des installations électriques, de plomberies et sanitaires, des ventilations et des groupes réfrigérants.

En 2016, d'importants travaux de rénovation des locaux publics et de l'extérieur du bâtiment ont été effectués pour un montant total de **69.461 € ht**. En raison de leur réalisation au cours du mois de novembre 2016, ils n'ont pas fait l'objet d'un amortissement sur l'exercice. Celui-ci apparaîtra dans le compte d'exploitation des exercices à venir.

BOURG-SAINT-MAURICE**2.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS****2.2.1. Etat de variation de patrimoine**

Il n'y a pas eu de variation de patrimoine au cours de l'année 2016.

2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué**2.2.2.1 Conformité des installations de la chambre funéraire**

La chambre funéraire a été contrôlée par Bureau Véritas le 9 décembre 2014.

2.2.2.2. Travaux d'entretien de la chambre funéraire

En 2016, d'importants travaux de rénovation des locaux publics et de l'extérieur du bâtiment ont été effectués pour un montant total de **69.461 € ht**. Ils ont concerné :

- La réfection des murs et des menuiseries (plateries, entoillages et peintures),
- Les revêtements des sols (sols souples),
- Les installations électriques,
- Les équipements de sonorisation,
- Le remplacement de mobiliers,
- La décoration des locaux publics,
- Le remplacement de l'enseigne,
- La mise en peinture des places de parking.

2.2.3. Programme contractuel d'investissements

Il n'y a pas de programme contractuel d'investissement.

2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Aucune dépense de cette nature en 2016.

2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

Au terme de la convention, les travaux de mise en conformité des locaux et les aménagements intérieurs entrepris par le délégataire pour l'accomplissement et l'exécution du service public pendant la durée de la convention resteront dans l'état où ils seront acquis par la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise et ne pourront faire l'objet d'aucune indemnisation.

BOURG-SAINT-MAURICE

2.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS

2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Néant.

2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

OGF comptabilise ses engagements sociaux : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail. Le montant de ces engagements est estimé au bilan.

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3.1. EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE

Moins de décès en 2016

En 2016, 587 000 personnes sont décédées en France ; c'est 7 000 de moins qu'en 2015, soit une baisse de 1 % environ. L'année 2016 succède à une année 2015 marquée par une forte hausse des décès (+ 34 000, soit + 6 % par rapport à 2014). La baisse de 2016 ne compense pas l'importante augmentation de 2015. Ces deux dernières années se situent en effet dans la tendance à la hausse amorcée au début des années 2010, du fait de l'arrivée des générations nombreuses du *baby-boom* à des âges de forte mortalité. En 2015 s'étaient ajoutés des événements conjoncturels défavorables (épidémie de grippe importante et épisodes de canicule), qui ont accru les taux de mortalité à chaque âge. En 2016, l'épidémie de grippe hivernale et les deux épisodes de canicule estivaux ont eu peu d'impact sur la mortalité au niveau national.

Des espérances de vie en hausse

En 2016, l'espérance de vie à la naissance progresse de nouveau, après avoir diminué en 2015. Dans les conditions de mortalité de 2016, une femme vivrait en moyenne 85,4 ans et un homme 79,3 ans. L'espérance de vie des femmes retrouve en 2016 son niveau de 2014 et celle des hommes s'accroît de 0,1 an par rapport à 2014.

L'écart d'espérance de vie entre hommes et femmes continue de se réduire : il était de 7,9 ans en 1996, de 7,1 ans en 2006 ; il est de 6,1 ans en 2016. Il reste toutefois important par rapport à d'autres pays européens. Aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, à Chypre et en Suède, l'écart d'espérance de vie entre les hommes et les femmes est de 4 ans en 2014 (6,2 ans pour la France en 2014). À l'inverse, environ 10 ans d'espérance de vie séparent les hommes et les femmes dans les trois pays baltes. En 2014, pour les femmes, l'espérance de vie à la naissance est la plus élevée en Espagne et en Italie (86 ans) ; pour les hommes, elle culmine en Italie et à Chypre (81 ans).

L'espérance de vie à 60 ans progresse à nouveau, après avoir elle aussi diminué en 2015 : dans les conditions de mortalité de 2016, un homme de 60 ans peut espérer vivre encore 23,2 ans en moyenne, soit 0,1 an de plus qu'en 2014. L'espérance de vie à 60 ans pour les femmes est de 27,6 ans, inférieure de 0,1 an à celle de 2014.

La population française continue de vieillir. Au 1^{er} janvier 2017, les personnes de 65 ans ou plus représentent 19,2 % de la population, soit trois points de plus que dix ans auparavant et quatre points de plus que vingt ans plus tôt. Toutefois, la proportion des 65 ans ou plus est légèrement plus faible que la moyenne européenne : 18,9 % au 1^{er} janvier 2015 au sein de l'UE, contre 18,4 % en France à la même date. L'Italie est le pays où le poids des seniors est le plus élevé (21,7 %) ; l'Irlande est celui où il est le plus faible (13,0 %).

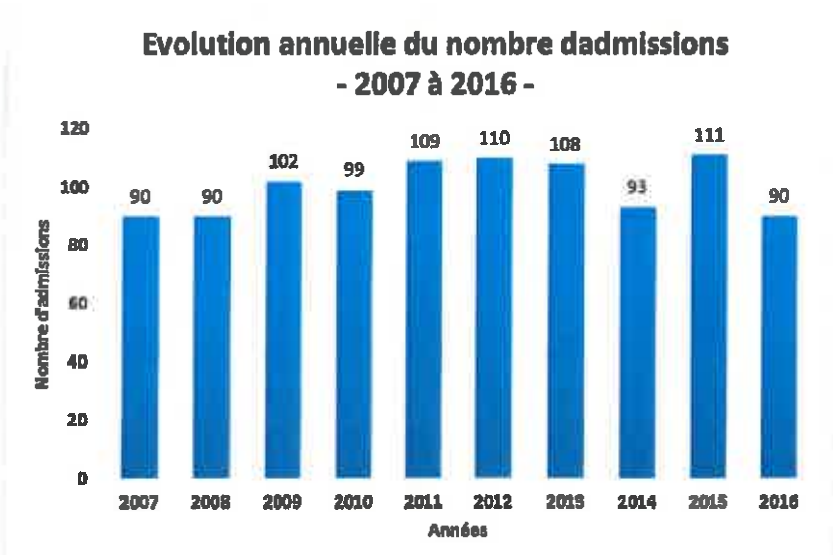
Source : INSEE

3.2. ANALYSE DU REGISTRE DES ADMISSIONS

L'exploitation du registre des admissions tenu à la chambre funéraire a permis de procéder aux analyses suivantes :

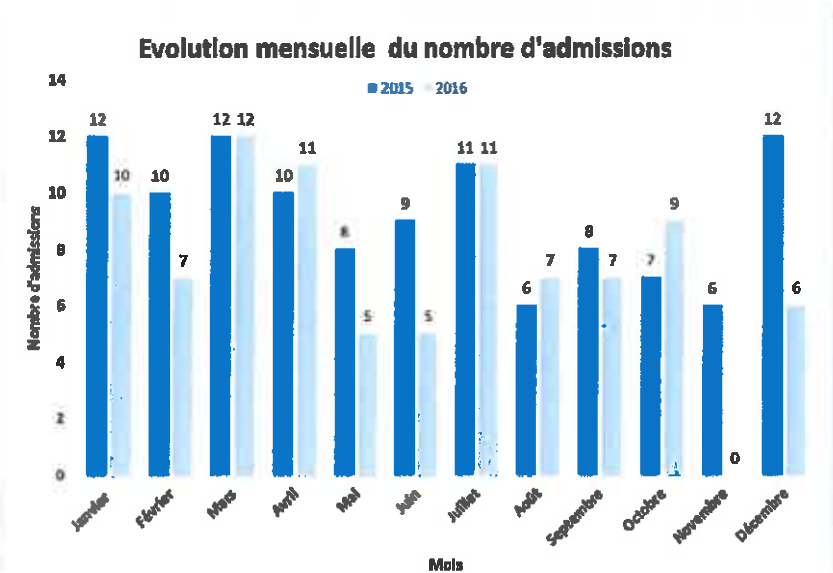
3.2.1. Evolution du nombre annuel d'admissions

Le nombre d'admissions réalisées au cours de l'année 2016 est de 90.



La baisse du nombre d'admissions est en partie due aux travaux de rénovation du 2 novembre au 2 décembre 2016.

3.2.2. Evolution du nombre mensuel d'admissions



3.2.3. Répartition des prestations par nature et par origine

	Familles s'étant adressées à une agence du Groupe OGF			Familles s'étant adressées à une entreprise de pompes funèbres hors Groupe OGF			Nombre total des passages à la Chambre Funéraire		
	2016	2015	2016/2015	2016	2015	2016/2015	2016	2015	2016/2015
Admission en cellules réfrigérées	15	15	0.0%	26	29	-10.3%	41	44	-6.6%
Service réservé aux professionnels (salle technique)	1	0		0	1	-100.0%	1	1	0.0%
Salons d'exposition: <i>Forfait 2 heures</i>	0	0		0	0		0	0	
<i>Durée supérieure</i>	13	20	-35.0%	36	47	-23.4%	49	67	-26.9%
Salle de cérémonie	1	0		0	3	-100.0%	1	3	-66.7%

3.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

3.3.1. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public dans le hall d'accueil de la chambre funéraire. Il permet de recueillir les appréciations, remarques et suggestions relatives à la qualité du service.

4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE**4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

La délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la chambre funéraire a débuté le 15 décembre 2013 pour une durée de cinq années. Le contrat d'affermage n'a pas connu d'évolution en 2016.

4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE**4.2.1. Les horaires d'ouverture**

- ☞ la chambre funéraire est accessible aux familles 7 jours sur 7 et 24h/24h, par l'intermédiaire d'un digicode.

4.2.2. Les moyens en personnel

Le personnel de l'agence de Bourg-Saint-Maurice assure la tenue quotidienne du site :

- ☞ accueil des familles,
- ☞ présentation des défunts,
- ☞ entretien des installations techniques.

Il dispose d'un véhicule de transfert de corps sans cercueil.

Une permanence est assurée de jour comme de nuit, 24h/24h. La chambre funéraire est accessible aux familles 7 jours sur 7 et 24h/24h, par l'intermédiaire d'un digicode.

Le personnel de la chambre funéraire est encadré pour :

- ☞ la tenue du planning des salons et l'accueil téléphonique,
- ☞ la gestion administrative de l'activité : facturation, suivi clients, paiement des factures, comptabilité, gestion des tiers.

OGF assure également l'encadrement de la chambre funéraire par ses équipes des directions régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué. La direction de la communication, de la qualité et les services juridiques ainsi que le département travaux, concourent par leur expertise dans leur domaine respectif à l'élaboration d'un service de qualité dans le respect de la réglementation.

4.3. LE COMPTE RENDU FINANCIER

4.3.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués en 2016 ont été les suivants :

DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DE HAUTE TARENTEISE			
Tarifs applicables au 1er janvier 2015			
	H.T.	T.V.A 20%	T.T.C.
- Admision et mise à disposition des installations techniques :	154,67 €	30,93 €	185,60 €
- Séjour et présentation en salon :			
- Forfait 2 heures :	73,04 €	14,61 €	87,65 €
- Durée supérieure (jusqu'à 3 jours) :	197,64 €	39,53 €	237,17 €
- Location de la salle de cérémonies :	55,86 €	11,17 €	67,03 €
- Location du laboratoire : (réservé aux opérateurs funéraires habilités)	77,33 €	15,47 €	92,80 €

En 2016, ce sont les tarifs de 2015 qui ont été appliqués.